



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 30 mars 2018

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 15 février 2018.

Par courrier réceptionné le 6 mars 2018, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 29 mars 2018 pour examiner ce projet que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT et Madame Dorine NOUALLET, a présenté à partir de votre dossier de PLU.

Le projet consistait en deux déclassements d'espaces boisés classés (EBC) afin de rétablir le zonage initial de la zone Ue dans un premier cas et de permettre la constructibilité en dent creuse au sein du tissu urbain en zone Uc dans un deuxième cas. Enfin, une dernière modification consistait en l'ajustement du secteur Uma afin de correspondre aux emprises prévues par la ZAC de Montévrain-Val d'Europe.

***La commission a rendu, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, un avis favorable sur ce projet de révision allégée du PLU.***

***Toutefois, concernant le secteur Ue elle suggère à ce que la zone constructible se limite aux unités foncières des maisons existantes et que le reste des jardins soit maintenu en EBC.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Christian ROBACHE  
Mairie  
4, rue Bonne Mouche  
77 144 MONTEVRAIN

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF